

Des experts de l'ONU déplorent les violations des droits de réfugiés Burundais

ONU Info, 13 avril 2021 Des experts des droits de l'Homme des Nations Unies* ont appelé mardi les gouvernements de la Tanzanie et du Burundi à respecter les droits des réfugiés et des demandeurs d'asile qui ont fui le Burundi, déplorant les informations faisant état de disparitions forcées, de torture, de retours forcés et d'intimidation.

La police et les services de renseignement tanzaniens, en coopération avec les services de renseignement burundais, auraient procédé à des arrestations arbitraires et des disparitions forcées, ont déclaré les experts. « Outre la politique stricte de maintien des réfugiés dans les camps, imposée par le gouvernement tanzanien, les réfugiés et demandeurs d'asile burundais vivent désormais dans la crainte d'être enlevés au milieu de la nuit par les forces de sécurité tanzaniennes et emmenés vers un lieu inconnu ou d'être renvoyés de force au Burundi », ont indiqué les experts. Des opposants politiques burundais auraient été traqués parmi la population réfugiée et demandeuse d'asile en Tanzanie. La situation en matière de sécurité dans les camps semble extrêmement compromise au vu des informations selon lesquelles des agents de renseignement burundais se faisant passer pour des réfugiés dans les camps identifient des individus spécifiques qui sont ensuite arrêtés par les forces de sécurité tanzaniennes. « Le gouvernement du Burundi doit mettre fin à la répression contre ses citoyens, y compris ceux qui demandent une protection internationale en Tanzanie », ont déclaré les experts. Disparitions forcées et torture Des réfugiés ont confirmé avoir été emmenés par la police tanzanienne, soumis à des disparitions forcées et à la torture avant d'être refoulés ou contraints de signer pour un « retour volontaire ». Certains ont été interrogés sur leur affiliation présumée à des groupes armés et sur la possession d'armes, sur leurs activités dans les camps, et dans certains cas, on leur a demandé de l'argent pour les libérer. « Nous sommes extrêmement alarmés par les informations selon lesquelles certains réfugiés burundais auraient été tués après avoir été enlevés par les forces de sécurité tanzaniennes », ont ajouté les experts. L'inquiétude croissante quant à la sécurité des réfugiés et demandeurs d'asiles burundais en Tanzanie aurait poussé de nombreuses personnes à retourner au Burundi par peur plutôt que par volonté réelle de retourner dans leur pays d'origine. « Il est extrêmement décourageant que depuis que le gouvernement a annoncé en août 2020 qu'une enquête sur les disparitions forcées était en cours, aucun résultat n'a encore été rendu public », ont déclaré les experts. « Le gouvernement tanzanien conscient de la situation et doit prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser immédiatement ces violations et y remédier », ont-ils ajouté. *Les experts : Tae-Ung Baik (président), Henrikas Mickevicius (vice-président), Lina Hagan, Bernard Duhaime, and Aua Balde, Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires ; Nils Melzer, Rapporteur Spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants; Morris Tidball-Binz, Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires; Leigh Toomey (président), Elina Steinerte (vice-président), Miriam Estrada-Castillo, Mumba Malila, Seong-Phil Hong, Groupe de travail sur la détention arbitraire NOTE : Les Rapporteurs spéciaux font partie de ce que l'on appelle les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Les procédures spéciales, le plus grand organe d'experts indépendants du système des droits de l'homme des Nations Unies, est le nom général des mécanismes indépendants d'enquête et de suivi qui traitent soit de situations nationales spécifiques, soit de questions thématiques dans toutes les régions du monde. Les Groupes de travail et les experts indépendants des Nations unies font partie de ce qui est désigné sous le nom des " procédures spéciales " du Conseil des droits de l'homme. Les procédures spéciales, l'organe le plus important d'experts indépendants du Système des droits de l'homme de l'ONU, est le terme général appliqué aux mécanismes d'enquête et de suivi indépendants du Conseil qui s'adressent aux situations spécifiques des pays ou aux questions thématiques partout dans le monde. Les experts des procédures spéciales travaillent à titre bénévole ; ils ne font pas partie du personnel de l'ONU et ils ne reçoivent pas de salaire pour leur travail. Ils sont indépendants des gouvernements et des organisations et ils exercent leurs fonctions à titre indépendant.